

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-05-29 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) – SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE « ACTION CŒUR DE VILLE »

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Cette convention courant sur la période 2018-2022 comporte, entre autres, le diagnostic et les enjeux identifiés, le programme d'actions ainsi que le plan global de financement.

Ainsi, le plan « Action Cœur de Ville » se décompose en 5 axes structurants :

1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré
3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
5. Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Dans le cadre du programme-actions, il est proposé que la CC2T, par sa compétence « Habitat » et afin de répondre aux enjeux de requalification et valorisation de bâti ancien inscrits dans le Programme Local de l'Habitat, soit partenaire financier de la Ville de Toul pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain), selon les modalités suivantes :

Référence	Description succincte	Maitre d'ouvrage / porteur	Budget (€ ; TTC)	Auto-financement Ville de TOUL	Proposition de Co-financement CC2T
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville				
AM1.1	Etude pré-opérationnelle OPAH RU	TOUL	45 616	27 370	13 685 € Soit 50 % du montant du reste à charge

De par sa compétence « Mobilité » et afin de traiter les enjeux de mobilité douce et/ou innovante sur le territoire, il est également proposé que la CC2T apporte un co-financement sur l'aménagement du Parking Poincaré à Toul lié à des critères d'électromobilité, de mobilité douce ou collective et selon les modalités suivantes :

Référence	Description succincte	Maitre d'ouvrage / porteur	Budget (€ ; TTC)	Proposition de Co-financement CC2T	
Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions				
AM3.2	Aménagement parking Poincaré	TOUL	146 000 €	50 % du montant HT des <u>dépenses uniquement liées à la mobilité douce et/ou innovante</u>	<u>Travaux éligibles</u> : aménagements spécifiques co-voiturage, abri-vélos, bornes de recharges électriques ...

La convention annexée pourra faire l'objet d'avenants afin de compléter le programme-actions en fonction de la maturation, avancement des projets, voire l'inscriptions d'actions supplémentaires (soumis à l'avis du comité de projet).

Partenaire privilégié de la Ville de Toul, la CC2T est et sera associée à chaque instance préparatoire et décisionnelle (Groupes de Travail, Comités de pilotages...) au titre de ses compétences et expertises propres, tant en matière d'habitat que de développement économique et de mobilité.

Vu la Commission Urbanisme et Habitat du 05 septembre 2018,

Vu le Bureau communautaire du 13 septembre 2018,

Vu la Commission des Maires du 20 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'Approuver la convention « cœur de ville » annexée à la présente délibération et autoriser Monsieur le Président à la signer,**
- **D'Approuver le co-financement de la CC2T sur l'étude pré-opérationnelle OPAH RU et le parking Poincaré selon les modalités ci-dessus,**
- **D'Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants pouvant intervenir ainsi que toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX